

Évènements en 2020

Loi sur la conservation du fleuve Yangtsé

La Chine a adopté la Loi sur la conservation du fleuve Yangtsé (*Yangtze River Conservation Law*) le 26 décembre 2020¹ Il s'agit de la première législation nationale en Chine sur un bassin fluvial spécifique, qui couvre un grand nombre de zones régionales autonomes nationales au Tibet, au Qinghai, au Yunnan, au Sichuan, à Chongqing, au Guizhou, et des Provinces du Guangxi, du Hubei et du Hunan.

Compte tenu de l'ampleur considérable de l'exploitation de l'hydroélectricité et des ressources en eau dans le bassin hydrographique, la mise en œuvre de cette loi, qui entrera en vigueur le 1er mars 2021, vise à mettre en place un mécanisme national de coordination en favorisant une conservation environnementale bien coordonnée et en évitant un développement excessif à travers le bassin du fleuve Yangtze. Alors que la loi elle-même est un pas dans la bonne direction, il est nécessaire d'améliorer le mécanisme participatif et l'application de la règle du *Consentement Libre Préalable, Informé* - CLIP tant dans le processus législatif que dans la poursuite de la mise en œuvre de la loi en raison de l'effet potentiel que ces initiatives peuvent avoir sur les peuples autochtones qui vivent dans le bassin du fleuve Yangtze.

Zone modèle pour l'unité nationale et le progrès

En janvier, le Congrès du peuple de la Région autonome du Tibet (TAR) a adopté un règlement sur la création d'une « *Zone modèle pour l'unité nationale et le progrès* » dans le TAR, qui est entré en vigueur le 1er mai 2020. Les objectifs déclarés de cette législation sont de consolider un sens de la communauté de la nation chinoise et de faire de la TAR une zone modèle pour l'unité nationale et le progrès.² Cependant, la controverse sur le véritable but et la fonction des réglementations, ainsi que sur les termes obscurs de la législation, a été largement soulevée par les communautés tibétaines et les ONG, des hommes d'État et des observateurs.³ Les organisations internationales pro-tibétaines affirment que ces réglementations éroderont davantage les libertés fondamentales des Tibétains et enfreindront leurs droits humains.⁴ La phraséologie largement non définie dans les réglementations fournit à l'État un outil juridique supplémentaire pour réprimer la résistance tibétaine.⁵ Les activités vaguement définies de l'article 46 fournissent les motifs pour opprimer des revendications légitimes et la liberté d'expression. Les règlements affaibliront davantage l'identité nationale et culturelle tibétaine dans la région en renforçant le sentiment que « *la culture chinoise est toujours le soutien émotionnel, la destination spirituelle et la patrie spirituelle de tous les groupes ethniques au Tibet* ». (Article 11).

Développements juridiques pertinents à l'étranger

Sur le plan international, deux nouveaux textes législatifs adoptés aux États-Unis peuvent affecter les politiques et actions pertinentes en Chine, l'un traitant de la situation des peuples du Xinjiang et l'autre de la situation au Tibet.

- Le *Uyghur Human Rights Policy Act* de 2020 condamne les violations flagrantes des droits humains des musulmans de souche turque au Xinjiang et appelle à mettre fin à la détention arbitraire, à la torture et au harcèlement de ces communautés à l'intérieur et à

l'extérieur de la Chine. Il introduit également des mécanismes pour appliquer des sanctions aux personnes impliquées dans ces violations des droits de l'homme.⁶

- Le *Tibetan Policy and Support Act*, entre autres, établit une position américaine sur les questions entourant la réincarnation du Dalai Lama et établit que, du point de vue du gouvernement américain, ces questions sont exclusivement sous l'autorité de l'actuel Dalai Lama, les dirigeants bouddhistes tibétains et le peuple tibétain. Toute ingérence de représentants du gouvernement chinois dans ces affaires sera sanctionnée par de graves sanctions en vertu du *Global Magnitsky Act*, y compris le refus d'entrée aux États-Unis.⁷

Conférences de travail centrales sur le Tibet, le Xinjiang et les grands programmes

Les conférences de travail convoquées par le Comité central du Parti communiste chinois (PCC) sont un mécanisme spécial de prise de décision qui a été convoqué de façon irrégulière depuis les années 1980 pour discuter des problèmes au Tibet et au Xinjiang.

La septième conférence de travail sur le Tibet a eu lieu les 28 et 29 août à Pékin et a résumé la «*stratégie du PCC pour gouverner le Tibet dans la nouvelle ère*».⁸ Les politiques concrètes discutées et les décisions prises lors de la conférence sur le Xinjiang, qui a eu lieu en juillet, n'ont pas été rendus publics.⁹ Les deux conférences ont montré que la Chine avait renforcé son approche descendante de la gouvernance des affaires ethniques, de la stabilité sociale, des questions environnementales et économiques dans ses régions frontalières.

Une proposition législative faite par le Comité PCC du TAR sur «*La construction de la civilisation écologique en TAR*» en novembre 2020 faisait expressément référence aux décisions de la septième Conférence de travail du Tibet central.¹⁰

La cinquième session plénière du 19^{ème} Comité central du PCC a adopté deux documents décisifs le 29 octobre 2020:

- Une Propositions du Comité central du PCC pour la formulation du 14^{ème} Plan quinquennal (2021-2025) pour le développement économique et social national, et
- Des Objectifs à long terme jusqu'en 2035.

Les décisions importantes dans les propositions sont la mise en œuvre du projet de chemin de fer Sichuan-Tibet et le plus grand projet hydroélectrique du monde en aval sur le fleuve Yarlung Zangbo (Brahmapoutre). Ces grands programmes ont une grande importance puisqu'ils seront entrepris dans des zones habitées par diverses communautés autochtones aux cultures distinctes¹¹.

Le projet de chemin de fer Sichuan-Tibet est un chemin de fer de 1 011 kilomètres qui reliera Ya'an dans la province du Sichuan à Nyingchi dans le TAR. La construction a commencé en 2020 et devrait être achevée en 2030. Après le chemin de fer Qinghai-Tibet reliant le Tibet au nord-ouest de la Chine, ce sera le deuxième chemin de fer entrant dans le TAR. Les autorités centrales ont déclaré que cette nouvelle construction est un plan stratégique majeur avec une perspective à long terme. Les médias chinois ont souligné l'importance du projet dans la mise en valeur des ressources naturelles de la région, la promotion de l'intégration culturelle, la consolidation de l'unité nationale et la stabilité des frontières.¹² Cependant, les impacts environnementaux, sociaux et culturels potentiels sur les communautés locales et autochtones restent incertains. Rien ne prouve que le principe du consentement libre, préalable et éclairé ou de la diligence

raisonnable en matière de droits de l'homme a été appliqué dans les processus décisionnels et opérationnels des projets.

En outre, la construction de la plus grande centrale hydroélectrique du monde sur la rivière Yarlung Zangbo (fleuve Brahmapoutre), comme proposé par le PCC au cours de la période du 14^{ème} plan quinquennal, a suscité des inquiétudes à l'intérieur et à l'extérieur de la Chine en raison de sa destruction environnementale potentiellement massive, des impacts sociaux négatifs et les pénuries d'eau en aval.¹³ Le barrage aura un impact sur les cycles hydrologiques saisonniers en aval, qui ont une importance culturelle et économique importante et ont un impact sur les communautés autochtones et locales en Inde et au Bangladesh. En Chine, bien que la réinstallation des communautés autochtones dans ce projet puisse être relativement petite, comparée à d'autres constructions similaires, elle pourrait entraîner un afflux important de Chinois Han au Tibet.

Réforme de l'éducation affectant l'apprentissage de la langue mongole

Conformément aux exigences de l'autorité centrale, en août, le gouvernement de la région autonome de Mongolie intérieure (*Inner Mongolia Autonomous Region's* - IMAR) a publié la directive

«Plan de mise en œuvre pour l'utilisation des manuels chinois compilés au niveau national dans la première année de l'école primaire et la première année de l'école secondaire à caractère ethnique. Enseignement des langues dans la région».

Conformément au plan, à partir de septembre, les écoles d'enseignement bilingues IMAR (mongol et chinois) utiliseront le manuel «chinois» établi au niveau national dans la première année de l'école primaire et la première année de l'école secondaire. En outre, à partir de 2021, les premières années des écoles primaires et secondaires utiliseront le manuel «*Ethique et État de droit*» (politique) compilé au niveau national, tandis qu'à partir de 2022, la première année du secondaire utilisera le manuel «*Histoire*» compilé au niveau national. manuel.¹⁴

Ce nouveau plan modifie le mode établi d'enseignement bilingue dans l'IMAR. Les changements incluent non seulement le fait que l'ancien manuel de langue chinoise utilisé dans les écoles bilingues est désormais remplacé par le manuel de langue chinoise compilé au niveau national, ce qui ne reflète pas la réalité culturelle de l'IMAR, mais aussi que l'enseignement de la langue chinoise commence maintenant un an plus tôt. Ce manuel rédigé au niveau national est le même que celui utilisé dans les écoles chinoises et est beaucoup plus exigeant que celui actuellement utilisé dans les écoles bilingues mongoles, où la plupart des enfants proviennent de familles qui utilisent le mongol dans leur vie privée. Les enfants de langue maternelle mongole seront donc évalués et apprendront le même contenu que leurs pairs de langue maternelle chinoise. En outre, le cours intitulé «*Langue et littérature*», faisant référence à la langue et à la littérature mongoles, a été remplacé par «*Langue et littérature chinoises Han*».

Ces changements sont sensibles car ils signifient une réduction notable de l'enseignement de la langue mongole dans les écoles bilingues. Des manifestations ont éclaté dans plusieurs villes et régions de l'IMAR et en dehors de la Chine contre cette

attaque contre la langue et la culture mongoles dans les écoles publiques et des initiatives visant à imposer la culture Han. La résistance n'a pas empêché les autorités de mettre en œuvre le plan.

Préoccupations internationales et réponses de la Chine

En 2020, les médias internationaux et les organisations de défense des droits de l'homme ont continué de rendre compte des violations massives des droits de l'homme contre les Ouïghours et d'autres nationalités minoritaires en Chine, notamment l'internement de citoyens dans des camps de «rééducation», le travail forcé, la stérilisation massive, les avortements forcés, l'oppression religieuse.

Ces rapports ont soulevé de graves préoccupations parmi les experts des Nations Unies, les responsables des droits de l'homme, les organes conventionnels et les États membres, ainsi que la société civile mondiale.

En juin 2020, près de 50 titulaires de mandat au titre de la procédure spéciale des Nations Unies ont publié une lettre de préoccupation, appelant la Chine à «*respecter ses obligations juridiques internationales*» et à respecter les droits de l'homme.¹⁶ Ils ont exprimé de vives préoccupations concernant la répression des «libertés fondamentales», y compris la répression collective de la population, en particulier religieuse et ethnique minorités au Xinjiang et au Tibet.¹⁷

Plus de 300 ONG ont signé une lettre ouverte adressée au Secrétaire général des Nations Unies, au Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme (HCHR) et aux États membres des Nations Unies appelant à un mécanisme international de surveillance des droits de l'homme sur la Chine.¹⁸

Le HCHR des Nations Unies, Michelle Bachelet, a fait part de ses préoccupations concernant les violations des droits dans la région autonome ouïghoure du Xinjiang dans sa déclaration inaugurale à la 45^{ème} session du Conseil des droits de l'homme, le 14 septembre. Dans une déclaration rédigée par l'Allemagne et présentée à l'Assemblée générale des Nations Unies lors du débat général de la Troisième Commission le 6 octobre à New York¹⁹, 39 pays à majorité occidentaux ont dénoncé la Chine pour des violations flagrantes des droits de l'homme au Xinjiang, au Tibet et à Hong Kong.

Lors de sa 101^{ème} session en 2020, le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale a examiné le rapport de suivi de la Chine en réponse à ses observations finales de 2018 et a estimé que la réponse à ses recommandations était «insatisfaisante». Se fondant sur de multiples sources, le Comité a réitéré ses préoccupations concernant les questions suivantes:

1. *Le cadre juridique et la pratique actuels ont créé un environnement restrictif empêchant les ONG de documenter et d'enquêter sur les violations de la Convention. Ces ONG travaillant sur les questions relatives aux droits de l'homme, y compris celles travaillant sur des questions relatives à la Convention, n'ont pas été en mesure de s'enregistrer ou de se réenregistrer selon les besoins pour pouvoir mener leurs travaux. Les membres du personnel de ces ONG ont été victimes de détentions arbitraires, de disparitions et de torture.*
2. *Un grand nombre d'Ouïghours et de membres d'autres minorités sont arbitrairement détenus dans des centres de détention extrajudiciaire fonctionnant comme des centres d'éducation et de formation et*

dans des camps de travaux forcés, en violation de toute procédure légale reconnue avec droit à un procès équitable.

3. Les enfants des Ouïghours détenus ont été placés dans des institutions publiques, même lorsque leurs parents n'ont pas donné leur consentement ou lorsque d'autres parents proches sont disposés à s'occuper des enfants.

4. Les contrôles gouvernementaux sur la vie quotidienne au Xinjiang concernent principalement les membres des minorités ouïghoures, kazakhes et autres minorités musulmanes, ce qui équivaldrait à des violations des interdictions juridiques internationales contre la discrimination, en particulier la Convention.

5. Les restrictions gouvernementales sur l'utilisation et l'enseignement ou la préservation des langues des minorités ethniques se sont poursuivies ou sont devenues plus strictes dans certains cas, et les défenseurs des droits linguistiques continuent d'être victimes de persécutions.

6. Restrictions de voyage.²⁰

Le Comité a demandé à la Chine de divulguer l'emplacement et le statut actuels des étudiants, réfugiés et demandeurs d'asile ouïghours qui ont disparu à leur retour en Chine depuis l'étranger. Il a également recommandé que la Chine prenne des mesures pour garantir que des discussions publiques sur les questions d'éducation puissent avoir lieu sans menace de représailles. Le Comité a demandé que les observations et réponses sur les mesures prises par l'État partie sur ces questions soient incluses dans son prochain *Rapport d'Évaluation Périodique* qui devait être soumis pour le 28 janvier 2023.

La Chine a répondu en déclarant qu'elle «rejette catégoriquement les accusations».²¹

La Chine a accusé les observations du Comité de la CERD de mensonges répétés et de calomnies fabriquées par les forces séparatistes antichinoises, et qu'elle étouffait malicieusement la Chine à travers les questions liées au Xinjiang et au Tibet. La déclaration chinoise réaffirme que l'essence des questions liées au Xinjiang et au Tibet réside dans la détermination de la Chine à sauvegarder la souveraineté, la sécurité et l'unité nationales et à protéger les droits des peuples de tous les groupes ethniques à vivre dans la paix et le contentement. La Chine nie toutes les allégations et insiste sur le fait que les problèmes signalés au Xinjiang et au Tibet ne sont par définition pas des problèmes de droits de l'homme²².

Notes and Références

1. Xinhua News Agency. "Yangtze River Protection Law of the People's Republic of China." 27 December 2020. http://www.xinhuanet.com/legal/2020-12/27/c_1126911654.htm
2. Regulations on the Establishment of a Model Area for National Unity and Progress in the Tibet Autonomous Region, Article 1. 10 April 2020. <http://www.xztzb.gov.cn/ziliao/1586505437655.shtml>
3. Finney, Richard. "New Law Requiring 'Ethnic Unity' in Tibet Raises Concerns." Global Security, 15 January 2020. <https://www.globalsecurity.org/military/library/news/2020/01/mil-200115-rfa03.htm>
4. International Campaign for Tibet. "New regulations on ethnic unity officially depart from preferential ethnic policies, threaten Tibetan culture and violate international human rights norms." February 2020. <https://4vo.170.myftpupload.com/wp-content/uploads/2020/02/02112020-ethnic-unity.pdf>
5. Desal, Tenzin. "Rule by Law: China's New 'Ethnic Unity' Regulation in 'TAR'." Central Tibetan Administration, 12 February 2020. <https://tibet.net/rule-by-law-chinas-new-ethnic-unity-regulation-in-tar/>
6. Authenticated U.S Government Information, GPO. "UYGHUR HUMAN RIGHTS POLICY ACT OF 2020." 17 June 2020. <https://www.congress.gov/116/plaws/publ145/PLAW-116publ145.pdf>
7. Central Tibetan Administration. "US President Trump signs Tibetan Policy and Support bill; CTA is recognized and funding for Tibet provided." 28 December 2020. <https://tibet.net/us-president-trump-signs-tibetan-policy-and-support-bill-cta-recognized-and-funding-for-tibet-provided/>
8. Tibet.cn. "Xi Jinping Attends the Seventh Central Tibet Work Symposium and Delivers an Important Speech." 2020. <http://www.tibet.cn/cn/zt2020/xzzth/>

9. Zhang, Hui and Liu Xin. "Xi calls for law-based governance, unity via long-term efforts at Xinjiang meeting." *Global Times*, 26 September 2020. <https://www.globaltimes.cn/content/1202150.shtml>
10. "Luosangjiangchun Chairs the 23rd Conference of the 11th Session of the Standing Committee of the TAR People's Congress." *China Tibet News*, 26 November 2020. http://www.vtibet.cn/xw_702/sz_704/202011/t20201126_1060298.html
11. Xinhua News Agency. "Article 19 of the Proposals of the Central Committee of the Communist Party of China for the formulation of the 14th Five-Year Plan for National Economic and Social Development and the Long-Range Objectives Through the Year 2035." *Chinese Government*, 3 November 2020. http://www.gov.cn/zhengce/2020-11/03/content_5556991.htm
12. Fan, Anqi and Li Qingqing. "Construction of Sichuan-Tibet railway to boost local development and border stability." *Global Times*, 31 October 2020. <https://www.globaltimes.cn/content/1205235.shtml>
13. Pandya, Jay. "China Reveals Plan To Build The World's Largest Hydropower Project On Brahmaputra River." *Republic World*, 30 November 2020. <https://www.republicworld.com/world-news/china/china-reveals-plan-to-build-the-worlds-largest-hydropower-project-on-brahmaputra-river.html>
14. From the autumn semester, the national language teaching schools in our district use nationally compiled Chinese textbooks https://mp.weixin.qq.com/s/LT7jaG_RgDsusj1WVmNcpg
15. The report of Australian Strategic Policy Institute reveals on "Re-education", forced labour and surveillance beyond Xinjiang. See Xu, Vicky Xiuzhong et al. "Uyghurs for Sale." *Australian Strategic Policy Institute (ASPI)*, 2020. <https://www.aspi.org.au/report/uyghurs-sale>; Zenz, Adrian. "China's Own Documents Show Potentially Genocidal Sterilization Plans in Xinjiang." *Foreign Policy*, 1 July 2020. <https://foreignpolicy.com/2020/07/01/china-documents-uyghur-genocidal-sterilization-xinjiang/>
16. OHCHR. "UN experts call for decisive measures to protect fundamental freedoms in China." 26 June 2020. <https://www.ohchr.org/EN/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=26006>
17. Ibid.
18. Human Rights Watch. "Global call for international human rights monitoring mechanisms on China." 9 September 2020. <https://www.hrw.org/news/2020/09/09/global-call-international-human-rights-monitoring-mechanisms-china>
19. Permanent Mission of the Federal Republic of Germany to the United Nations "Statement by Ambassador Christoph Heusgen on behalf of 39 Countries in the Third Committee General Debate." 6 October 2020. <https://new-york-un.diplo.de/un-en/news-corner/201006-heusgen-china/2402648>
20. OHCHR. "CERD/101st session/FU/MK/ks." 24 November 2020. https://tbinternet.ohchr.org/Treaties/CERD/Shared%20Documents/CHN/INT_CERD_FUL_CHN_43684_E.pdf
21. Ministry of Foreign Affairs of the People's Republic of China. "Press Release by the Permanent Mission of China to the UN Office at Geneva." 25 November 2020. Accessed 16 December 2020. <http://www.china-un.ch/eng/dbdt/t1835662.htm>
22. Ibid.

En raison de la sensibilité de certains des problèmes abordés dans cet article, l'auteur préfère rester anonyme.

Source : IWGIA *The Indigenous World* 2021

Traduction par le GITPA